

Bruxelles, le 4 juin 2026
(OR. en)

10128/26

ECOFIN 737
UEM 215
SOC 325
EMPL 154
COMPET 684
ENV 627
EDUC 209
ENER 326
JAI 738
GENDER 65
JEUN 106
SAN 402
ECB
EIB

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	3 juin 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2026) 212 final
Objet:	Recommandation de RECOMMANDATION DU CONSEIL relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de l'Italie

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2026) 212 final.

p.j.: COM(2026) 212 final



Bruxelles, le 3.6.2026
COM(2026) 212 final

Recommandation de

RECOMMANDATION DU CONSEIL

**relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de
l'Italie**

{SWD(2026) 212 final}

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de l'Italie

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu le règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques ⁽²⁾, et notamment son article 6, paragraphe 1,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du Comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et durables, une croissance durable et inclusive et la résilience au moyen de réformes et d'investissements, ainsi que de prévenir les déficits publics excessifs. Le règlement dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.

¹ Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj>).

² Règlement (UE) n° 1176/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011 sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques (JO L 306 du 23.11.2011, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2011/1176/oj>).

- (2) Le 16 juillet 2025, la Commission a adopté sa proposition de règlement établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 ⁽³⁾. Cette proposition vise à renforcer l'efficacité du financement de l'Union en réduisant la fragmentation de l'architecture financière et à aider les États membres à coordonner leur politique économique conformément à l'article 175 du TFUE.
- (3) Le 25 novembre 2025, la Commission a adopté un avis sur le projet de plan budgétaire 2026 de l'Italie. Le même jour, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel l'Italie est mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro ⁽⁴⁾ le 21 avril 2026 et le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.
- (4) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité de l'Union à l'échelle mondiale sur les cinq prochaines années. Elle désigne les trois impératifs de transformation – à savoir l'innovation, la décarbonation et la compétitivité – et la sécurité comme piliers essentiels d'une croissance économique durable. Le Semestre européen est aligné sur la boussole pour la compétitivité, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de la Commission et à créer ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.
- (5) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) ⁽⁵⁾, dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que le financement de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen, puisqu'ils devaient aider les États membres à relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis identifiés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR s'approche de son terme, il reste essentiel de pérenniser les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et permis de mettre en œuvre, en

³ Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 - COM(2025) 565 final. La proposition de règlement fait actuellement l'objet de négociations avec les colégislateurs.

⁴ JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>.

⁵ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.

- (6) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour l'Italie. Ce rapport évalue les progrès accomplis par l'Italie à l'égard des recommandations qui lui ont été adressées et fait le point de la mise en œuvre, par l'Italie, de son PRR. Sur la base de cette analyse, il identifie les défis les plus pressants auxquels l'Italie est confrontée. Il évalue également les progrès accomplis par l'Italie dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté, ainsi que dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.
- (7) La Commission a procédé à un bilan approfondi en vertu de l'article 5 du règlement (UE) n° 1176/2011 pour l'Italie. Les principales conclusions de l'évaluation par les services de la Commission, aux fins dudit règlement, des vulnérabilités macroéconomiques de l'Italie ont été publiées le 20 mai 2026 ⁽⁶⁾. Le 3 juin 2026, la Commission a conclu que l'Italie connaissait des déséquilibres macroéconomiques. En particulier, l'Italie reste confrontée à des vulnérabilités liées au niveau élevé de la dette publique et à la faible croissance de la productivité, qui ont des répercussions au-delà des frontières. La mise en œuvre continue et efficace de réformes et d'investissements propices à la croissance, ainsi qu'une orientation budgétaire prudente, demeurent essentielles pour réduire ces vulnérabilités. La dette publique exprimée en pourcentage du PIB a diminué après la pandémie, mais a augmenté en 2024, puis à nouveau en 2025, en raison du ralentissement de la croissance du PIB nominal, de l'incidence décalée des crédits d'impôt pour les rénovations de logements des années précédentes et de déficits publics encore importants. Le ratio de la dette publique devrait continuer d'augmenter en 2026 et 2027. La productivité a récemment diminué et devrait stagner, limitant la croissance potentielle du PIB et entravant ainsi la réduction du ratio de la dette publique. Les banques ont considérablement renforcé la qualité et la rentabilité de leurs actifs et réduit leurs prêts improductifs, mais le cercle vicieux qui s'est créé entre la dette souveraine et les banques reste préoccupant, étant donné que les banques continuent de détenir une part importante d'instruments de dette publique nationale dans leurs actifs, en particulier pour les établissements moins importants et les banques coopératives. Le marché du travail a continué de s'améliorer, mais le potentiel de main-d'œuvre ne semble pas être pleinement exploité. Des mesures ont été prises pour remédier aux vulnérabilités de longue date, mais, malgré les vastes réformes menées récemment, d'importants gains de productivité doivent encore se concrétiser. À l'avenir, la poursuite et la mise en œuvre continue et efficace de réformes et d'investissements propices à la croissance, ainsi qu'une orientation budgétaire prudente, restent essentielles pour améliorer la croissance de la productivité et réduire le ratio de la dette publique au PIB.
- (8) Le 21 janvier 2025, le Conseil a adopté, à la suite de l'évaluation de la Commission et sur recommandation de celle-ci, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de l'Italie ⁽⁷⁾). Ce plan couvre la période 2025-2029 et présente un ajustement budgétaire étalé sur sept ans. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux suivants pour les dépenses nettes: 1,3 % en 2025, 1,6 % en 2026, 1,9 % en 2027, 1,7 % en 2028 et 1,5 % en 2029, ce qui correspond à des taux

⁶ SWD(2026) 139 final.

⁷ Recommandation du Conseil du 21 janvier 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de l'Italie (JO C, C/2025/651, 10.2.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/651/oj>).

de croissance cumulés maximaux calculés par rapport à l'année 2023 de -0,7 % en 2025, de 0,9 % en 2026, de 2,8 % en 2027, de 4,6 % en 2028 et de 6,2 % en 2029. Pour la période 2025-2026, ces taux de croissance maximaux des dépenses nettes correspondent à la trajectoire de correction précisée, comme recommandé par le Conseil le 21 janvier 2025, en application de l'article 126, paragraphe 7, du TFUE, en vue de mettre un terme à la situation de déficit excessif⁽⁸⁾). Sur la base de l'évaluation du 3 juin 2026 réalisée par la Commission afin de déterminer si des actions suivies d'effets ont été entreprises⁽⁹⁾), la procédure de déficit excessif à l'égard de l'Italie est suspendue.

- (9) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander l'activation, de manière coordonnée, de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense⁽¹⁰⁾, et cette proposition a été accueillie favorablement par le Conseil européen le 6 mars 2025. Les États membres peuvent encore demander l'activation de la clause dérogatoire nationale à tout moment jusqu'en 2028, s'ils remplissent les critères énoncés à l'article 26 du règlement (UE) 2024/1263.
- (10) Le 30 avril 2026, l'Italie a présenté son rapport d'avancement annuel 2026⁽¹¹⁾ sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, d'une part, et la mise en œuvre des réformes et investissements sous-tendant la prolongation de la période d'ajustement ainsi que des réformes et investissements visant à répondre aux grands défis identifiés dans les recommandations qui lui ont été adressées dans le cadre du Semestre européen, d'autre part. Le rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par l'Italie sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241. Le rapport sur l'action engagée dans le cadre de la procédure de déficit excessif est intégré dans le rapport d'avancement annuel.
- (11) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 0,5 % et l'inflation mesurée par l'IPCH s'est établie à 1,7 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 0,5 % en 2026 et de 0,6 % en 2027, tandis que l'inflation IPCH devrait s'établir à 3,2 % en 2026 et à 1,8 % en 2027.
- (12) Sur la base des données fournies par Eurostat⁽¹²⁾, le déficit public de l'Italie est passé de 3,4 % du PIB en 2024 à 3,1 % en 2025. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission

⁸ Recommandation du Conseil visant à ce qu'il soit mis un terme à la situation de déficit excessif en Italie, adoptée le 21 janvier 2025. Tous les documents relatifs à la procédure concernant les déficits excessifs de l'Italie sont disponibles à l'adresse suivante: [Italie - Économie et finances - Commission européenne](#).

⁹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, Semestre européen 2026 – Paquet de printemps, COM(2026) 200 final.

¹⁰ Communication de la Commission intitulée «Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance», Bruxelles, 19.3.2025, C(2025) 2000 final.

¹¹ Les rapports d'avancement annuels pour 2026 sont disponibles à l'adresse suivante: https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr.

¹² Eurostat, Euro-indicateurs, 22 avril 2026.

tablent quant à elles sur un déficit de 2,9 % du PIB en 2026 et en 2027. La diminution du déficit en 2026 s'explique principalement par la baisse des dépenses liées aux crédits d'impôt pour la rénovation de logements, tandis que d'autres postes de dépenses, parmi lesquels les investissements publics, devraient continuer à augmenter, de même que les recettes fiscales.

- (13) D'après les estimations de la Commission, l'orientation budgétaire ⁽¹³⁾), qui inclut les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était restrictive, de 0,3 % du PIB, en 2025. D'après les projections, elle devrait être restrictive, de 0,3 % du PIB, en 2026, et de 0,5 % du PIB, en 2027.
- (14) Sur la base des données fournies par Eurostat ⁽¹⁴⁾), la dette publique de l'Italie a augmenté, passant de 134,7 % du PIB à la fin de 2024 à 137,1 % du PIB à la fin de 2025. L'augmentation du ratio d'endettement en 2025 est principalement la conséquence des besoins d'emprunt importants liés à l'incidence décalée sur les emprunts de liquidités des crédits d'impôt pour les rénovations de logements, qui ont affecté les déficits des années précédentes. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une augmentation du ratio de la dette au PIB à 138,5 % d'ici la fin de 2026, puis à 139,2 % d'ici la fin de 2027. L'augmentation en 2026 et 2027 résulte essentiellement de l'incidence décalée sur les emprunts de liquidités des crédits d'impôt pour les rénovations de logements, tandis que l'effet de réduction de la dette des excédents primaires reste limité.
- (15) Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, les dépenses publiques de défense totales de l'Italie ont représenté 1,3 % du PIB en 2025 et devraient s'établir à 1,2 % du PIB en 2026.
- (16) L'Union reste confrontée à des risques de ruptures d'approvisionnement énergétique et de volatilité élevée des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînent des coûts budgétaires importants et sont inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient en février 2026, l'Italie a adopté des mesures de politique budgétaire pour atténuer l'incidence des prix élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises ⁽¹⁵⁾). Il s'agit notamment d'une réduction non ciblée des droits d'accise sur les carburants, prévue jusqu'au 22 mai 2026, et d'un crédit d'impôt destiné aux entreprises de transport routier, de pêche et agricoles, prévu jusqu'au 31 mai 2026. Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, le coût budgétaire de ces mesures devrait s'élever à environ 0,1 % du PIB en 2026. Selon les estimations de la Commission, si ces mesures devaient rester en vigueur jusqu'à la fin de 2026, leur coût budgétaire s'élèverait à 0,3 % du PIB pour cette année.

¹³ L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

¹⁴ Eurostat, Euro-indicateurs, 22 avril 2026.

¹⁵ Situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

- (17) Sur la base des calculs de la Commission, les dépenses nettes de l'Italie ont augmenté de 1,5 % en 2025 et diminué de 0,6 %, en cumul, sur 2024 et 2025. La croissance des dépenses nettes en 2025 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 0,1 % du PIB en termes annuels. Si l'on examine conjointement les années 2024 et 2025, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est légèrement supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart inférieur à 0,1 % du PIB sur une base cumulée.
- (18) Selon les calculs de la Commission, les dépenses nettes de l'Italie devraient augmenter de 1,4 % en 2026 et de 0,8 %, en cumul, sur 2024, 2025 et 2026. La croissance prévue des dépenses nettes en 2026 est inférieure au taux de croissance maximal recommandé. Si l'on examine conjointement les années 2024, 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes est également estimé inférieur au taux de croissance maximal recommandé.
- (19) La recommandation approuvant le plan à moyen terme de l'Italie précise l'ensemble des réformes et des investissements qui sous-tendent la prolongation de la période d'ajustement, ainsi qu'un calendrier pour leur mise en œuvre. Compte tenu des informations communiquées par l'Italie dans son rapport d'avancement annuel, la Commission estime que la mise en œuvre des étapes clés de ces réformes et investissements qui étaient attendues pour le 30 avril 2026 semble globalement accomplie. En ce qui concerne l'étape clé prévue pour le 4^e trimestre 2025 relative à l'augmentation des dépenses publiques consacrées à la recherche et au développement (R&D), mesurée par les dépenses de R&D sous la forme de dépenses brutes en pourcentage du PIB, les dernières statistiques d'Eurostat disponibles portent sur l'année 2024. Néanmoins, les estimations préliminaires fournies par les autorités italiennes indiquent que les dépenses de R&D sous la forme de dépenses brutes devraient avoir atteint 0,59 % du PIB en 2025, ce qui semble indiquer que l'Italie est en bonne voie pour atteindre cet objectif. La Commission considère que, dans l'ensemble, l'Italie ⁽¹⁶⁾.) a respecté ses engagements de manière satisfaisante.
- (20) Malgré les mesures structurelles mises en œuvre ces dernières années, le système fiscal italien continue de reposer en grande partie sur la fiscalité du travail, qui contribue le plus au ratio recettes fiscales/PIB, lequel est supérieur à la moyenne de l'UE. Le coin fiscal est supérieur à la moyenne de l'UE pour les personnes célibataires percevant le salaire moyen et inférieur à celle-ci pour les bas salaires, ces deux valeurs ayant légèrement augmenté en 2025. Les régimes spéciaux applicables aux travailleurs indépendants et le recours croissant à l'application temporaire d'un taux forfaitaire d'impôt sur le revenu des personnes physiques rendent le système fiscal très complexe, affaiblissent la progressivité et érodent la base d'imposition, ce qui entraîne d'importantes pertes de recettes. En outre, malgré une réduction significative, les subventions préjudiciables à l'environnement restent élevées et les dépenses fiscales, y compris en matière de TVA, sont largement utilisées. Dans l'ensemble, transférer davantage la charge fiscale sur le travail vers d'autres sources de recettes sous-utilisées moins préjudiciables à la croissance contribuerait à accroître le potentiel économique. En outre, une refonte de la taxation des véhicules visant à tenir compte avec précision des émissions de CO₂, en particulier dans les villes fortement congestionnées, pourrait contribuer à financer des infrastructures de mobilité durable, réduisant ainsi la forte

¹⁶ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, Semestre européen 2026 – Paquet de printemps, COM(2026) 200 final.

dépendance à l'égard du transport routier. Malgré la récente réforme, il est possible d'en encore réduire les avantages fiscaux dont bénéficient les voitures de société à moteur thermique. Enfin, malgré les mesures ambitieuses prises ces dernières années pour lutter contre l'évasion fiscale, notamment dans le cadre du PRR, ce phénomène reste très répandu, en particulier dans le domaine de la TVA et parmi les travailleurs indépendants. Dans le même temps, des mesures récentes assimilables à des amnisties fiscales risquent d'être contre-productives en matière de respect des obligations fiscales.

- (21) Les valeurs cadastrales n'ont pas encore été systématiquement rapprochées des valeurs du marché. Néanmoins, l'Italie s'est engagée, dans son plan budgétaire et structurel à moyen terme, à mettre à jour les valeurs cadastrales pour les biens immobiliers qui ne figurent pas encore dans le registre et pour les bâtiments qui ont bénéficié de programmes publics d'efficacité énergétique et/ou d'interventions de rénovation des logements. Les résidences principales sont exonérées de l'impôt foncier récurrent, pour la quasi-totalité des catégories de biens immobiliers. En conséquence, les recettes tirées des impôts fonciers au niveau local sont faibles, y compris dans les villes confrontées à des difficultés en matière d'accessibilité financière du logement. Dans environ un dixième des provinces italiennes, les frais de location représentent plus d'un tiers du salaire moyen, malgré l'existence d'un encadrement des loyers. En Italie, la part des logements sociaux est faible, le parc de logements publics étant limité et les listes d'attente très longues. L'Italie se caractérise également par une forte proportion de logements inoccupés et un nombre important de locations de courte durée. Les responsabilités sont réparties entre les administrations nationales et infranationales; il n'existe pas de cadre global de coordination au niveau national. L'insuffisance des financements structurels a davantage limité l'efficacité de la politique du logement. Le gouvernement a récemment adopté le «Piano Casa» (plan de logement), dont l'évaluation et la mise en œuvre sont encore à un stade très précoce.
- (22) Dans les années à venir, d'importantes pressions budgétaires devraient peser sur les finances publiques, notamment l'augmentation des coûts liés à l'évolution démographique. En particulier, une part importante des ressources publiques est absorbée par les pensions de vieillesse et les coûts du service de la dette, ce qui limite la marge de manœuvre budgétaire pour d'autres priorités. Les investissements publics ont considérablement augmenté par rapport aux niveaux qu'ils affichaient avant la pandémie, également grâce au soutien de la FRR. Dans le même temps, la part des dépenses consacrées à certains domaines d'action propices à la croissance, notamment l'éducation et la santé, a diminué par rapport à 2019. Un nouveau cadre juridique exige des ministères qu'ils procèdent à une évaluation détaillée des politiques de dépenses dans le cadre des nouveaux «plans d'analyse et d'évaluation des dépenses», conformément aux engagements pris dans le cadre du plan budgétaire et structurel national à moyen terme. Afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des dépenses publiques en Italie, il sera essentiel de mettre pleinement en œuvre le nouveau cadre d'évaluation et d'y donner suite au moyen de mesures ambitieuses.
- (23) L'Italie est l'un des États membres de l'Union où la population est la plus âgée, où le taux de fécondité est le plus faible et où l'âge des femmes au premier enfant est plus élevé que la moyenne. La fuite des cerveaux se poursuit, de nombreux jeunes résidents hautement qualifiés étant à la recherche de meilleures possibilités à l'étranger, tandis que l'Italie peine à attirer et à retenir les talents. La diminution de la population en âge de travailler est aggravée par la faible participation des femmes et des jeunes au marché du travail, qui persiste. Si une migration légale bien gérée pourrait atténuer les

effets à court terme du déclin démographique, une approche plus globale et structurelle devrait aller au-delà des incitations financières et créer un environnement favorable à la parentalité au moyen d'emplois stables, de politiques du travail et de l'adoption de mesures plus larges visant à stimuler la participation des femmes et des jeunes au marché du travail, tout en attirant et en retenant les talents de haute qualité. Les dépenses liées au vieillissement de la population devraient augmenter, ce qui pèsera sur les finances publiques. Malgré la réforme des retraites de 2011, les dépenses de retraite devraient encore augmenter à moyen terme en raison des tendances démographiques, y compris l'augmentation du taux de dépendance économique des personnes âgées, et de l'effet des régimes de départ anticipé à la retraite introduits et renouvelés au cours des années précédentes. La loi de finances 2026 a introduit des mesures visant à encourager la participation à des régimes complémentaires de retraite qui peuvent également contribuer à améliorer l'adéquation des retraites, en complément des régimes publics de retraites. Toutefois, à ce jour, la participation reste limitée (38,3 % de la main-d'œuvre), 29 % des membres seulement ayant moins de 40 ans et la participation des travailleurs indépendants étant minime. Dans le même temps, le lien automatique entre l'âge de départ à la retraite et l'espérance de vie n'a pas été pleinement rétabli, tandis que le gel de l'augmentation de trois mois de l'âge de départ à la retraite continue de s'appliquer à certaines catégories de travailleurs. Les mesures visant à garantir la viabilité du système de retraite peuvent être complétées par des mesures destinées à faciliter le maintien des personnes dans la vie active jusqu'à un âge plus avancé, notamment à travers des modalités de travail flexibles et des politiques de gestion adaptées à l'âge.

- (24) Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin que tous les acteurs s'approprient largement les instruments de financement de l'Union, de manière à en garantir la bonne mise en œuvre, ainsi que dans le contexte du Semestre européen.
- (25) La mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion, qui impliquent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds pour une transition juste (FTJ) en Italie, reste inférieure à la moyenne de l'UE, en ce qui concerne tant la sélection des projets que les paiements. Il importe d'intensifier les efforts tendant à garantir la réalisation rapide des investissements, tout en maximisant leur incidence sur le terrain. L'Italie reste confrontée à des difficultés de mise en œuvre, en raison de la faiblesse des capacités administratives, de la lenteur de la mise en œuvre des projets d'infrastructure et de la fragmentation de la gouvernance entre les niveaux central et régional. Ces problèmes entravent les progrès en matière d'emploi, de compétences et d'inclusion sociale, tout en retardant les investissements dans le cadre de la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» ou ceux en faveur de logements abordables et durables. En outre, l'Italie doit accélérer la mise en œuvre du FTJ, étant donné que les ressources doivent être décaissées avant la fin de l'année 2026. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements annoncés par l'Italie dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, notamment ceux liés aux cinq priorités définies dans le règlement sur l'examen à mi-parcours ⁽¹⁷⁾, soient déployés rapidement et efficacement.

¹⁷ Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

- (26) L'Italie est confrontée à plusieurs défis liés à la recherche et à l'innovation, à la croissance des entreprises et au financement non bancaire, à la stratégie industrielle, à l'administration publique, à la justice et à la concurrence. Elle est également confrontée à des défis liés à l'adaptation au changement climatique, aux secteurs de l'énergie, des déchets et de l'eau, ainsi qu'au marché du travail, aux compétences, à l'éducation et à la santé.
- (27) La productivité et le potentiel de croissance de l'Italie sont entravés par des investissements publics et privés limités dans la R&D. Par rapport à ses homologues de l'UE, l'Italie accorde un soutien public à l'innovation moins complet et moins généreux, et elle gagnerait à ce que ses ressources soient allouées de manière plus stratégique et à ce que des partenariats public-privé soient mis en place, conformément aux engagements pris dans le cadre du plan budgétaire et structurel national à moyen terme. Le plan pour la reprise et la résilience et les fonds de la politique de cohésion de l'UE comprennent plusieurs initiatives visant à soutenir la coopération entre les entreprises et le monde universitaire, qui restent fragmentées et manquent de cohérence dans la gouvernance nationale. Les marchés publics de solutions innovantes, qui se limitent actuellement au secteur de la défense et au secteur vert, pourraient jouer un rôle important dans le développement des marchés pour les jeunes pousses tout en rendant les dépenses publiques plus efficaces. Le système universitaire dispose de ressources limitées, l'Italie affichant l'un des niveaux de dépenses universitaires les plus bas parmi les pays de l'OCDE. En outre, les universités et les chercheurs restent peu incités à mener des activités de valorisation de la recherche et de transfert de technologie. Les carrières dans la recherche progressent lentement et sont imprévisibles. Une réforme adoptée en 2025 a augmenté le nombre de contrats de courte durée sans perspective de titularisation pour les chercheurs, ce qui risque de nuire davantage à leur parcours professionnel. Par conséquent, il est nécessaire d'améliorer la planification du recrutement à long terme tout en prenant des mesures pour accélérer le parcours professionnel des chercheurs. Les bureaux de transfert de technologie, malgré des améliorations, restent relativement peu répandus et manquent de ressources humaines et financières suffisantes pour aider à traduire les résultats de la recherche en nouveaux débouchés commerciaux, et les synergies avec les investisseurs de capital-risque devraient également être améliorées.
- (28) La faible croissance de la productivité en Italie s'explique par des contraintes structurelles liées à une part relativement limitée de la valeur ajoutée générée par les grandes entreprises et à la prédominance des microentreprises et des petites entreprises, souvent gérées par des familles, qui sous-utilisent les pratiques de gestion professionnelle, ce qui entrave l'innovation et la productivité. Les politiques fiscales, telles que le régime simplifié d'imposition forfaitaire pour les microentreprises et le traitement fiscal favorable réservé aux entreprises héritées (qui nécessite le maintien du contrôle de l'entreprise pendant cinq ans), découragent le regroupement d'entreprises et la croissance. L'Italie gagnerait donc à encourager l'expansion des jeunes pousses et l'agrégation des petites et moyennes entreprises (PME) en supprimant les obstacles réglementaires et fiscaux, en promouvant le recours à des cadres professionnels externes et le perfectionnement professionnel des cadres et en renforçant l'innovation et l'accès aux marchés des capitaux. Si elle était mieux mobilisée, l'épargne nationale élevée de l'Italie, qui constitue une force économique essentielle, pourrait jouer un rôle plus important dans le financement de la croissance et de l'innovation, en aidant les entreprises à se développer. Il convient de développer davantage les marchés des capitaux italiens et d'accroître leur profondeur et leur liquidité en soutenant la demande, en encourageant de nouvelles cotations de titres de

capital et en promouvant les émissions d'obligations d'entreprises. Les dispositifs de garantie et les incitations existants pourraient être réorientés afin de privilégier et de soutenir la demande d'instruments du marché des capitaux. L'accès au financement non bancaire reste particulièrement limité pour les entreprises innovantes, étant donné que le marché des capitaux, en particulier le capital-risque national, est encore sous-développé, bien qu'il soit sur la voie de la croissance. Cela s'explique notamment par la présence limitée d'investisseurs institutionnels et par les rares possibilités de sortie. Les efforts publics devraient se concentrer davantage sur les segments du marché en phase de démarrage et présentant un risque plus élevé, ainsi que sur l'objectif d'attirer et de mobiliser des investisseurs institutionnels grâce à l'utilisation d'instruments financiers et de structures de fonds de fonds comportant des éléments appropriés de réduction des risques. Accroître la capacité des investisseurs institutionnels nationaux, tels que les fonds de pension et en particulier les assureurs, à investir dans des catégories d'actifs offrant un horizon d'investissement plus long pourrait améliorer l'accès au financement non bancaire.

- (29) La stagnation de la productivité continue de caractériser l'Italie, reflétant également de forts écarts entre les régions du nord et du sud. Dans le sud, la taille moyenne plus réduite des entreprises et leur concentration dans les secteurs traditionnels pèsent sur la productivité, tandis que les déficits d'infrastructures limitent la compétitivité. L'Italie gagnerait à mettre en place une stratégie industrielle axée sur l'innovation afin d'orienter les ressources vers des secteurs et des technologies à forte valeur ajoutée et à promouvoir le développement du sud du pays, notamment en affectant des ressources aux régions les moins développées et en ciblant les secteurs stratégiques. Si le livre blanc intitulé «Made in Italy 2030» constitue une première étape vers la définition d'une stratégie industrielle, il ne prévoit pas de mesures politiques claires ni de structure de gouvernance pour la politique industrielle. Ses 18 secteurs stratégiques identifiés, dont beaucoup à faible valeur ajoutée, sans hiérarchisation stratégique claire ni portée territoriale, risquent de rendre l'effort public non sélectif et inefficace. Conformément à l'objectif du plan budgétaire et structurel national à moyen terme, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour rationaliser et stabiliser les plus de 2700 incitations nationales et régionales et pour affecter des ressources ad hoc au sud du pays. La stratégie industrielle gagnerait à être mieux coordonnée avec la planification des investissements dans les infrastructures et la recherche, et à s'accompagner de combinaisons de politiques ciblées au niveau local (incitations, aménagement du territoire et développement des infrastructures, par exemple) afin de favoriser la croissance industrielle et la transformation structurelle, en particulier dans le sud du pays. Enfin, des efforts soutenus seront nécessaires pour combler l'écart persistant en matière d'infrastructures entre le nord et le sud de l'Italie, notamment en menant à bien les projets à grande échelle lancés dans le cadre du PRR et de la politique de cohésion, en mettant l'accent sur l'accès aux zones industrielles et l'amélioration de la connectivité du dernier kilomètre. Les infrastructures routières et portuaires et les nœuds logistiques multimodaux requièrent également une attention particulière, de même que l'adoption d'une stratégie pluriannuelle de transport multimodal.
- (30) L'efficacité de l'administration publique italienne peut encore être largement améliorée et son fonctionnement simplifié, puisque 41 % des entreprises italiennes déclarent ne pas être satisfaites à cet égard (contre une moyenne de 24 % dans l'UE). Si certains progrès ont été accomplis, notamment grâce au PRR, il serait important de

garantir l'interopérabilité et l'adoption de toutes les plateformes ⁽¹⁸⁾ afin d'améliorer la gestion des ressources humaines ainsi que la formation et le recrutement des fonctionnaires. Il serait également bénéfique de stimuler la mobilité horizontale et verticale, de continuer à promouvoir les évaluations des performances et la progression des carrières, de renforcer le perfectionnement et la reconversion professionnels, ainsi que de favoriser l'égalité et l'inclusion à tous les niveaux dans les administrations, conformément aux engagements pris dans le cadre du plan budgétaire et structurel national à moyen terme. L'Italie poursuit ses efforts de simplification, avec la création d'«Italia Semplice», parallèlement à une plateforme de guichet unique pour les entreprises ⁽¹⁹⁾. Pour autant, elle doit poursuivre la rationalisation de ses processus administratifs en s'appuyant sur l'interopérabilité des plateformes existantes. En outre, le niveau de capacités administratives demeure inégal d'une région à l'autre. En effet, des contraintes importantes s'exercent au niveau local, en particulier dans le sud du pays et dans des domaines tels que la numérisation, les capacités décisionnelles et la gestion des finances publiques. Cette disparité se fait également ressentir entre les petites et les grandes municipalités. Il est essentiel d'élaborer une stratégie globale et structurelle en matière de capacités administratives, qui s'appuiera sur le PRR et sur les mesures de la politique de cohésion, et notamment le programme national «Capacità per la Coesione» («Capacités pour la cohésion»). Cette stratégie pourrait permettre d'identifier plusieurs mesures du PRR qui ont aidé des administrations locales à mettre en œuvre des projets du PRR sans accentuer davantage les disparités territoriales. Si les régions les mieux équipées s'appuient sur l'expérience du PRR, les régions possédant moins de ressources, et notamment celles du Sud, bénéficieraient d'un soutien plus actif et plus ciblé de la part de l'administration centrale. En outre, il pourrait être bénéfique de promouvoir des formes de regroupements administratifs, notamment pour les administrations les plus petites et plus particulièrement dans le sud du pays.

- (31) Dans le cadre du PRR, l'Italie met en œuvre un ensemble complet de réformes visant à accroître l'efficacité des systèmes de justice civile, pénale, fiscale et en matière d'insolvabilité. La création de bureaux du procès et la numérisation des procès, qui fournissent un soutien organisationnel et juridique aux juges, ont contribué à améliorer l'efficacité des tribunaux. Toutefois, des défis subsistent. Le délai de jugement dans les affaires civiles et commerciales contentieuses devant les juridictions de première instance a augmenté en 2024 et figure toujours parmi les plus longs de l'UE. Le délai nécessaire pour trancher les affaires administratives en première instance a diminué en 2024, mais il reste l'un des plus longs de l'UE. Institutionnaliser les bureaux du procès et introduire des mesures visant à réduire encore la pression exercée sur les tribunaux ainsi que la durée moyenne des procès (par exemple, dans les secteurs judiciaires surchargés, tels que la justice de paix), tout en continuant à lutter contre les pénuries de ressources humaines (magistrats et personnel des tribunaux) et en achevant la numérisation du système judiciaire, permettrait d'accroître l'efficacité du système, conformément également aux engagements pris par l'Italie dans le cadre de son plan budgétaire et structurel national à moyen terme.
- (32) De meilleures conditions-cadres de concurrence dans plusieurs secteurs et une concurrence accrue tant pour les marchés que sur les marchés permettraient une

¹⁸ Boîte à outils de gestion des ressources humaines Minerva, plateforme Syllabus et plateformes des administrations publiques.

¹⁹ www.impresainungiorno.gov.it.

allocation plus efficace des ressources, seraient bénéfiques pour les consommateurs et entraîneraient des gains de compétitivité et de productivité, ce qui attirerait également de nouveaux investissements. Dans le cadre du PRR, l'Italie a progressé dans certains secteurs importants, notamment l'énergie, les transports et les services publics locaux, et a modernisé les règles nationales en matière de contrôle des concentrations. D'autres initiatives législatives sont toujours nécessaires pour: i) assurer la mise en concurrence des concessions de distribution d'énergie; ii) les transports, notamment aux fins d'une mise en œuvre intégrale des réformes favorables à la concurrence dans les domaines des chemins de fer, des autoroutes et des ports, et iii) les soins de santé, notamment en garantissant des principes favorables à la concurrence ainsi que des appels d'offres ouverts et transparents. En outre, des appels d'offres ouverts et transparents pour des contrats de concession arrivant à échéance dans divers secteurs (y compris des secteurs réglementés) permettraient d'assurer la contestabilité du marché. Ainsi, la pression concurrentielle exercée sur les opérateurs historiques serait plus forte, ce qui éviterait que les investissements soient retardés, suspendus ou indûment répercutés sur les consommateurs/utilisateurs. Enfin, les obstacles réglementaires affectent les échanges de biens intra-UE, puisque les règles nationales en matière d'emballage et d'étiquetage créant des charges liées à la mise en conformité.

- (33) Les prix de l'électricité en Italie sont parmi les plus élevés dans l'UE en raison de la dépendance structurelle du pays à l'égard d'une production d'électricité à partir de gaz qui s'avère coûteuse. Ces prix, et plus particulièrement le ratio élevé entre les prix de l'électricité et du gaz, représentent un obstacle majeur à l'électrification, tant pour les ménages que pour l'industrie. Malgré un important potentiel inexploité, la croissance des énergies renouvelables demeure trop lente pour permettre d'atteindre les objectifs fixés pour 2030: l'accélération du déploiement des énergies renouvelables contribuerait à réduire les prix de l'électricité à moyen terme. Un soutien continu au moyen d'enchères sur les énergies renouvelables et le stockage, ainsi que la mise en œuvre intégrale de la réforme des procédures d'octroi de permis «Testo Unico», y compris au niveau régional, contribueraient à la réalisation de cet objectif. Pour aligner la taxation de l'énergie sur les objectifs de décarbonation, la réduction et la rationalisation des taxes et prélèvements sur l'électricité, y compris les prélèvements parafiscaux («oneri generali di sistema»), permettraient de réduire les freins existants à l'électrification, en particulier pour les entreprises et l'industrie. Afin d'intégrer des parts plus élevées d'énergies renouvelables, il est nécessaire d'accélérer les investissements afin de renforcer le réseau électrique et de réduire la congestion tout en limitant l'incidence sur les factures des consommateurs. Il s'agit notamment d'investir dans les interconnexions transfrontalières et de remédier aux retards dans le raccordement au réseau de distribution. L'Italie devrait également continuer à promouvoir la flexibilité non fossile, notamment grâce aux mécanismes de stockage et de participation active de la demande.
- (34) L'Italie subit de graves conséquences économiques dues à l'intensification des risques climatiques, et plus particulièrement des risques hydrogéologiques: en effet, l'Italie possède l'un des ratios entre les dommages liés aux catastrophes naturelles et le PIB les plus élevés de l'UE. Si des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du plan national d'adaptation avec la création de l'observatoire national de l'adaptation au changement climatique, la gouvernance des politiques d'adaptation au changement climatique demeure fragmentée entre les autorités, tant au niveau central que local. Les besoins d'investissement pour l'adaptation au changement climatique sont estimés à plus de 10 milliards d'EUR par an jusqu'en 2050. Une planification consolidée des

investissements dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des risques hydrogéologiques pourrait contribuer à résoudre efficacement ce problème. Bien que l'introduction récente d'une obligation d'assurance contre les catastrophes naturelles pour les entreprises ait permis de réduire le déficit de protection par les assurances contre les aléas climatiques, il est nécessaire d'étudier et de mettre en œuvre des solutions justes et abordables pour combler ce déficit. L'augmentation de l'imperméabilisation des sols exacerbe la forte sensibilité aux risques hydrogéologiques. Par conséquent, le recours croissant à des solutions fondées sur la nature, soutenu par l'introduction d'un inventaire national et par une intégration plus systémique de ces solutions dans l'aménagement du territoire, pourrait constituer une contre-mesure efficace.

- (35) Les déficits en matière d'infrastructures de gestion de l'eau et des déchets, notamment dans les régions du Sud, ont de graves répercussions sur l'environnement et sur la prestation de services publics locaux, qui entraînent des coûts et des pertes de recettes considérables pour l'économie italienne. Malgré des investissements substantiels dans les secteurs des déchets et de l'eau soutenus par le PRR et les fonds de la politique de cohésion, il est important de poursuivre les progrès visant à combler les lacunes en matière d'infrastructures.
- (36) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour remédier d'urgence aux problèmes structurels de compétences et d'éducation qui entravent la compétitivité. Les recommandations par pays adressées en 2026 à l'Italie peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union.
- (37) La qualité structurellement faible des emplois, et notamment les salaires peu élevés, les risques pour la sécurité de l'emploi et des carrières ainsi que les défis en matière d'égalité de genre, restent des obstacles majeurs qui nécessitent des mesures décisives. Malgré des progrès récents, l'Italie reste l'un des États membres où les salaires réels ont le plus diminué depuis 2019. Si la croissance structurellement faible de la productivité entrave la croissance des salaires, la stagnation des salaires est également exacerbée par le dumping contractuel, les retards dans les renouvellements de contrats et le recours limité à la négociation collective de second niveau, en particulier parmi les PME et dans le sud du pays. Le renforcement des capacités des partenaires sociaux est essentiel pour permettre un dialogue social efficace. Bien qu'elle connaisse une baisse liée à une augmentation des tensions sur le marché du travail, la proportion de salariés à durée déterminée reste parmi les plus élevées de l'UE. L'Italie continue également d'afficher des proportions de contrats à temps partiel et temporaires involontaires parmi les plus élevées, qui touchent excessivement les femmes, les jeunes et les migrants. Le passage d'emplois temporaires à des emplois permanents reste nettement inférieur à la moyenne de l'UE. Des mesures et des initiatives visant à lutter contre la segmentation du marché du travail et à renforcer la négociation collective seraient essentielles pour favoriser des augmentations des salaires adéquates et améliorer la qualité globale des emplois. Les écarts entre les femmes et les hommes en ce qui concerne la participation au marché du travail et les taux d'emploi, y compris pour les emplois à temps partiel, sont les plus importants dans l'UE. Ces écarts sont principalement marqués dans les régions du Sud, dans lesquelles le taux de couverture des services de garde d'enfants est le plus faible. Les besoins de soins de longue durée sont en hausse, mais l'offre de services reste insuffisante, notamment dans les régions

du Sud. Bien que la couverture des services de garde d'enfants au niveau national se soit considérablement étendue, des efforts supplémentaires sont nécessaires afin de développer des services de garde d'enfants et de soins de longue durée de qualité dans les régions où la couverture est la plus faible, tout en garantissant des prix abordables.

- (38) La lutte contre le travail non déclaré généralisé et en hausse doit continuer afin de promouvoir la qualité des emplois et une concurrence loyale entre les entreprises, en s'appuyant sur les récentes réformes au titre du PRR. Il est nécessaire d'accroître l'efficacité et les capacités administratives de l'inspection du travail en améliorant les conditions de travail, afin de rendre la profession plus attrayante, ainsi qu'en renforçant le partage de données et la coordination entre les entités qui effectuent les inspections. Les secteurs les plus touchés, tels que le travail domestique et l'agriculture, bénéficieraient d'interventions ciblées, et notamment de mesures préventives. Il convient de lutter contre l'exploitation par le travail, qui touche particulièrement les migrants, notamment en facilitant l'accès à un emploi régulier pour ceux qui se trouvent déjà en Italie, en veillant à ce que les victimes bénéficient d'une protection et d'un accompagnement adaptés, ainsi qu'en luttant contre les conditions de logement inappropriées, notamment pour les travailleurs agricoles.
- (39) Les compétences de base des adultes restent parmi les plus faibles de l'UE, l'inadéquation des compétences macroéconomiques parmi les plus élevées et, dans le même temps, la participation faible et décroissante des adultes à la formation continue d'entraver le développement du capital humain et, partant, la productivité. Ces dernières années, l'Italie a entrepris des réformes pertinentes et investi dans l'éducation et la formation des adultes, notamment dans le cadre de la FRR. Pour autant, des obstacles à la formation persistent, notamment en ce qui concerne la reconversion et les programmes de formation de longue durée. Sur la base d'une évaluation rigoureuse et continue des résultats des politiques actives du marché du travail et des mesures de formation mises en place ces dernières années, le système intégré d'aide au chômage, de services sociaux et de formation doit être soutenu par un financement durable au-delà de 2026. Les obstacles à la participation à la formation, y compris à l'enseignement et à la formation professionnels, devraient être encore réduits. Compte tenu des grandes disparités régionales en matière d'éducation et de formation des adultes et de résultats en matière d'emploi, il est essentiel de mieux cibler les mesures d'activation. En outre, il est fondamental d'améliorer la veille stratégique sur les besoins en compétences ainsi que les prévisions en la matière. À cet égard, les observatoires régionaux bénéficieraient d'un système national intégré qui alignerait l'offre de compétences sur la demande en s'appuyant sur des données des marchés du travail locaux et en tirant parti des outils d'IA. Le modèle de gouvernance pour la prévision et l'offre de compétences pourrait être renforcé en accordant une place centrale à l'efficacité et l'assurance de la qualité de la formation et en approfondissant la coopération entre les prestataires de formation, les partenaires sociaux et les employeurs, en s'appuyant, par exemple, sur l'expérience fructueuse de «Fondi Interprofessionali».
- (40) Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour remédier aux résultats scolaires médiocres et inégaux de l'Italie et pour améliorer l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur. Les acquis d'apprentissage n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant la pandémie et demeurent fragiles. Dans le sud du pays, 46 % des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base et les élèves défavorisés ont environ trois fois plus de risques d'obtenir de mauvais résultats que leurs camarades privilégiés. Pour y remédier, il pourrait être utile de se concentrer davantage sur les écoles les moins

performantes et de cibler les interventions sur ces dernières, notamment grâce à des mesures incitatives destinées à attirer les enseignants expérimentés, en étendant la scolarisation à temps plein grâce aux investissements dans les infrastructures au titre de la FRR et en élargissant la portée d'initiatives fructueuses, telles que «Piano Estate». Tirer parti des investissements au titre de la FRR pourrait permettre aux programmes d'études de bénéficier d'une approche fondée sur les compétences. Après des premiers résultats positifs, une évaluation plus approfondie du projet pilote de réforme du lycée en quatre ans sera également essentielle pour concevoir une réforme structurelle du cycle éducatif. Il est également primordial de renforcer l'attractivité de la profession d'enseignant. Sur la base de la réforme de la profession d'enseignant du PRR, il est nécessaire de mettre en place des conditions d'emploi plus stables pour les enseignants non statutaires, d'établir des liens plus clairs entre les salaires, les qualifications et les performances, et de renforcer le développement et la mobilité professionnels. Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur en Italie parmi les 25-34 ans et l'employabilité des jeunes diplômés restent parmi les plus faibles de l'UE, en raison de la durée de la formation nécessaire pour obtenir un diplôme, des taux élevés de décrochage scolaire, du faible retour sur investissement de l'éducation et des fortes inadéquations des compétences. Dans la continuité des efforts fournis au titre du PRR, des réformes supplémentaires doivent être menées, notamment afin d'aligner le système universitaire italien sur les normes européennes en limitant les possibilités de présenter à nouveau un examen, en introduisant des exigences minimales de crédits et de taux de présence, en associant les financements de l'ANVUR⁽²⁰⁾ à des évaluations et à des taux d'achèvement des cours, et en développant l'orientation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur ainsi que la promotion des STIM (notamment pour les femmes). L'intégration de compétences transversales et professionnalisantes dans les programmes universitaires et le renforcement de l'accès à la formation par le travail, notamment via l'EFPI et les stages obligatoires au niveau universitaire, peuvent accroître l'employabilité des diplômés et améliorer l'adéquation entre l'offre de compétences et les besoins du marché du travail.

- (41) L'accès aux soins de santé en Italie s'est détérioré au cours des dernières années, ce qui s'est traduit par un allongement des listes d'attente pour les services de soins de santé publics, par des dépenses non remboursées nettement supérieures à la moyenne de l'UE, par d'importantes disparités territoriales dans la fourniture des soins de santé, et par des pénuries de personnel de santé. Le déploiement de la réforme des soins de santé territoriaux de 2022, qui vise à réorganiser les services territoriaux de soins de santé autour des nouveaux établissements de santé, devrait se poursuivre en assurant l'achèvement et la mise en service de tous les nouveaux établissements (maisons de santé communautaires et hôpitaux communautaires) au niveau local, parallèlement à l'intégration structurelle du personnel de santé au sein de ces établissements, au déploiement complet de systèmes de soins de santé numériques interopérables, afin de garantir la continuité des soins dans l'ensemble des structures de soins de santé, et au financement durable des services de télémédecine et de soins à domicile. La réforme des soins de santé territoriaux devrait être mise en œuvre en synergie avec la réforme des soins hospitaliers de 2015 et complétée par des mesures ciblées supplémentaires visant à garantir effectivement un accès équitable aux soins de santé dans les zones

²⁰ L'ANVUR (Agenzia Nazionale di Valutazione del Sistema Universitario e della Ricerca) est l'agence nationale italienne pour l'évaluation des systèmes universitaires et de recherche.

intérieures de l'Italie. Il est également essentiel de remédier aux pénuries de personnel de santé, notamment en utilisant le modèle de planification du personnel de santé pour évaluer et anticiper la répartition régionale, orienter les investissements ciblés et mieux éclairer les politiques en matière d'éducation et de formation des professionnels. En outre, l'attractivité des professions clés, en particulier les professions d'infirmier, de médecin généraliste et de médecin urgentiste, devrait être renforcée par l'amélioration des conditions de travail, par des incitations à la carrière, par la garantie d'une sécurité et d'une protection juridique, ainsi que par des cours de spécialisation de meilleure qualité. Enfin, le plan de gestion des listes d'attente doit être mis en œuvre dans son intégralité, notamment en remédiant aux lacunes de la plateforme dédiée aux listes d'attente, y compris par l'amélioration des mécanismes de collecte de données, et en adoptant les décrets pertinents, en particulier ceux qui définissent les besoins en personnel et ceux qui établissent des lignes directrices techniques pour les systèmes de réservation régionaux (CUP).

- (42) Malgré des améliorations récentes, les risques de pauvreté et d'exclusion sociale demeurent relativement élevés en Italie, notamment chez les enfants et au sein des familles, tandis que les disparités territoriales s'accroissent. La pauvreté absolue atteint des niveaux historiquement élevés ces dernières années, touchant 8,4 % des ménages en 2024 et 13,8 % des enfants. Les disparités régionales sont importantes, avec environ quatre fois plus de personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale dans les îles que dans le Nord-Est du pays. Les lacunes en matière de protection sociale, notamment pour les travailleurs atypiques, les travailleurs indépendants, les chômeurs et les personnes en dehors du marché du travail, combinées à des faiblesses persistantes dans la fourniture des services essentiels, accentuent les risques élevés de pauvreté et d'exclusion sociale. Malgré certains effets positifs des prestations fondées sur les cotisations, les transferts sociaux autres que les pensions réduisent moins la pauvreté que la moyenne de l'UE et ont encore diminué en 2025. La réforme du régime de revenu minimum («Assegno di Inclusione») a réduit l'adéquation et la couverture. Si les récents efforts visant à aider les familles vont dans la bonne direction, il serait également bénéfique, aux fins de la lutte contre la pauvreté infantile, d'étendre la scolarisation à temps plein et de fournir un financement durable aux cantines scolaires en s'appuyant sur les investissements dans les infrastructures au titre de la FRR et conformément à la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et à la garantie européenne pour l'enfance. En outre, le sans-abrisme reste un phénomène grave et persistant, ce qui justifie largement d'intensifier les interventions «logement d'abord». Enfin, d'importants défis subsistent en ce qui concerne la fourniture de services d'assistance sociale. Des objectifs clairs en matière de services, un suivi renforcé et une meilleure coordination au niveau national, ainsi qu'un financement adéquat et prévisible contribueraient à accroître la disponibilité des services et à réduire les inégalités territoriales. Relever ces défis contribuerait également à soutenir la convergence sociale ascendante, comme préconisé dans le cadre de la seconde étape de l'analyse par pays du cadre de convergence sociale réalisée par les services de la Commission ⁽²¹⁾.
- (43) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2026 que lesdits États membres prennent

²¹ [SWD\(2026\)122 – Seconde étape de l'analyse par pays de la convergence sociale fondée sur le cadre de convergence sociale \(CCS\)](#), 2026.

des mesures, notamment dans le cadre de leur PRR, pour mettre en œuvre la recommandation 2026 concernant la politique économique de la zone euro. La recommandation 1 aidera l'Italie à mettre en œuvre les première, deuxième et troisième et cinquième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 2 l'aidera à mettre en œuvre la quatrième recommandation concernant la zone euro, la recommandation 3 l'aidera à mettre en œuvre les septième et dixième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 4 l'aidera à mettre en œuvre la huitième recommandation concernant la zone euro, la recommandation 5 l'aidera à mettre en œuvre la septième recommandation concernant la zone euro et la recommandation 6 l'aidera à mettre en œuvre la cinquième recommandation concernant la zone euro,

- (44) Les recommandations formulées en vertu de l'article 6 du règlement (UE) n° 1176/2011 à la lumière du bilan approfondi réalisé par la Commission et de ses conclusions quant à l'existence de déséquilibres correspondent aux recommandations 1, 2, 3, 4 et 6. Les actions mentionnées dans la recommandation 1 contribuent à remédier aux vulnérabilités liées à la dette publique. Les mesures mentionnées dans les recommandations 1, 2, 3, 4 et 6 ci-dessous contribuent à remédier aux vulnérabilités liées à la faible croissance de la productivité, ce qui, par extension, soutient la croissance du PIB potentiel et, par conséquent, contribue également à donner suite à la recommandation 1 ci-dessous. Les recommandations 1, 2, 3, 4 et 6 ci-dessous contribuent à la fois à la correction des déséquilibres et à la mise en œuvre de la recommandation de 2026 concernant la politique économique de la zone euro, conformément au considérant 43,

RECOMMANDE que l'Italie s'attache, en 2026 et 2027:

1. compte tenu de l'écart enregistré en 2025 par la Commission par rapport au plafond des dépenses nettes recommandé, à veiller à ce que les dépenses nettes respectent la trajectoire de correction recommandée par le Conseil le 21 janvier 2025; à renforcer ses dépenses et sa préparation en matière de défense tout en garantissant l'efficacité des dépenses et en adaptant progressivement le budget afin de maintenir des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que toutes les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie soient temporaires, ciblent la protection des ménages vulnérables ou répondent aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie, et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements pris au titre du cadre budgétaire de l'UE; à mettre en œuvre l'ensemble des réformes et des investissements qui sous-tendent la prolongation de la période d'ajustement, comme recommandé par le Conseil le 21 janvier 2025; conformément aux objectifs de viabilité budgétaire, à rendre le système fiscal plus propice à une croissance durable, tout en garantissant l'équité, notamment en luttant davantage contre la fraude fiscale et en réduisant les dépenses fiscales restantes, y compris celles liées à la taxe sur la valeur ajoutée et aux subventions préjudiciables à l'environnement; à actualiser les valeurs cadastrales, fort de l'engagement pris au titre du plan budgétaire et structurel à moyen terme, dans le cadre d'un réexamen plus large des politiques liées au logement; à intensifier les efforts visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité des dépenses publiques; à relever les défis démographiques afin d'atténuer les effets sur le potentiel de croissance potentielle et la viabilité du système de retraite, notamment en attirant et en conservant une main-d'œuvre de haute qualité et en encourageant la participation des travailleurs plus âgés, en particulier dans le sud du pays;

2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à accélérer les efforts de mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion en s'appuyant, s'il y a lieu, sur la réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques et les flexibilités prévues dans le contexte de l'examen à mi-parcours du cadre de la politique de cohésion;
3. à soutenir la recherche et l'innovation, notamment en renforçant les marchés publics de solutions innovantes et en incitant les universités à mettre davantage l'accent sur la commercialisation des résultats de la recherche et sur la carrière des chercheurs; à promouvoir la mobilisation de l'épargne, l'expansion des marchés des capitaux, ainsi que la croissance et l'agrégation des entreprises, notamment en appuyant le rôle des investisseurs institutionnels et des entreprises dans le capital-risque et le capital-investissement et en facilitant de nouvelles introductions en bourse ainsi que l'émission d'obligations d'entreprises; à mettre en œuvre une stratégie industrielle visant également à réduire les disparités territoriales en rationalisant les mesures actuelles et en tenant compte des projets d'infrastructure clés;
4. à accroître davantage l'efficacité de l'administration publique et à renforcer encore les capacités administratives, en particulier au niveau local et dans le sud du pays; à réduire encore l'arriéré et les délais de jugement au sein du système judiciaire; à remédier aux restrictions qui subsistent en matière de concurrence, notamment dans les secteurs des transports et de l'électricité, et à s'attaquer aux derniers obstacles à la libre circulation des marchandises;
5. à accélérer l'électrification et accentuer les efforts en faveur du déploiement des énergies renouvelables et du stockage, notamment grâce à la mise en œuvre intégrale des réformes concernant l'octroi de permis et aux investissements dans le réseau électrique; à lutter contre les risques liés au climat et à atténuer leur incidence économique, notamment grâce à une coordination institutionnelle accrue, à des solutions fondées sur la nature et à une couverture d'assurance contre les aléas climatiques; à remédier aux inefficacités qui subsistent dans la gestion de l'eau et des déchets en comblant les lacunes en matière d'infrastructure, notamment dans les régions du Sud;

6. à continuer à promouvoir la qualité de l'emploi en réduisant encore la segmentation du marché du travail et en renforçant la négociation collective, notamment pour soutenir des salaires adéquats; à soutenir la participation au marché du travail, notamment en améliorant les politiques actives du marché du travail et l'accès à des services de soins abordables et de qualité, en tenant compte des disparités territoriales; à intensifier les efforts de lutte contre le travail non déclaré; à continuer de promouvoir l'EFP et l'éducation et la formation des adultes, notamment en intensifiant la formation sur le lieu de travail et la veille stratégique sur les besoins en compétences; à améliorer les résultats scolaires, en mettant l'accent sur les compétences de base, et à renforcer l'adéquation de l'enseignement supérieur avec le marché du travail; à améliorer l'accès en temps utile à des soins de santé abordables, notamment en remédiant aux pénuries dans les professions clés de la santé. à continuer d'améliorer la couverture et l'adéquation de la protection sociale ainsi que l'accès aux services sociaux pour les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les enfants, tout en maintenant la viabilité budgétaire.

Fait à Bruxelles, le

*Par le Conseil
Le président/La présidente*